

Annexe 2 : chiffrage des besoins :

Le Ministère s'est engagé dans la loi de Refondation à :

- développer le dispositif "Plus de maîtres que de classes" tout particulièrement dans les réseaux d'éducation prioritaire
- développer la scolarisation des élèves de moins de 3 ans avec des postes spécifiques
- améliorer le régime de décharge des directeurs d'écoles

Ces engagements peuvent être chiffrés en terme de moyens nécessaires pour les tenir.

le SNUipp-FSU, par simple traduction chiffrée des engagements a minima a évalué ces besoins. Vous trouverez ci-dessous le détail des calculs.

Plus de maîtres que de classe :

Le développement du "Plus de maîtres que de classes" est prévu notamment dans les REP + avec l'engagement de l'implantation d'un poste dans chaque école relevant d'un REP+ : ceci correspond, selon les documents du Recteur à **11 postes**.

Besoin réel pour tenir les engagements : 11 postes

Développer la scolarisation des élèves de moins de 3 ans :

Evolution du taux de scolarisation à 2 ans :

	2007	2012	2013	2014	2012_2007	2014_2007	2014_2012
Corrèze	27.42	17.22	18.8	18.8	-10.2	-8.62	1.58
Creuse	42.67	18.36	19.5	15.7	-24.31	-26.97	-2.66
Haute Vienne	11.45	6.63	5.93	6.4	-4.82	-5.05	-0.23
Académie	21.2	11.6	11.8	11.6	-9.6	-9.6	0

Sur des promotions moyennes de 7000 élèves, un retour au taux de scolarisation de 2007 conduirait à une augmentation de 812 élèves avec 11.6% de scolarisation et 1484 el avec 21.2% de scolarisation des moins de 3 ans : il s'agirait alors d'un différentiel de 672 nouveaux élèves à scolariser.

Ainsi, si l'ambition n'était que de revenir à un taux identique à 2007, il faudrait, sur la base de 1 enseignant pour 30 élèves retenu par le Ministère (qui dégrade les conditions d'accueil des élèves) 22 postes. Le SNUipp-FSU porte lui le mandat d'une première scolarisation à faible effectif (15) garante de la réussite de tous les élèves.

Besoin réel pour tenir les engagements : 22 postes pour retrouver le taux de scolarisation de 2007

Améliorer le régime de décharge des directeurs d'écoles

Le Ministère s'est engagé pour la rentrée 2015 à améliorer de la façon suivante le régime de décharge des directeurs d'écoles avec le passage de 4 jours annuels à 10 jours de décharges annuelles pour les écoles de 1 à 3 classes : 21,23 postes sont nécessaires pour assurer ces 10 jours (6.66 en Creuse, 8.27 en Corrèze, 6.29 en Haute Vienne)

	Nbre d'écoles 1 à 3 classes	Nbre de jours de décharges	Equivalent temps plein
Corrèze	134	1340	8.27
Creuse	108	1080	6.66
Haute Vienne	102	1020	6.29
Académie	344	3440	21.23

Besoin réel pour tenir les engagements : 12.73 postes supplémentaires sont nécessaires pour tenir les engagements pour la rentrée 2015 pour les écoles de 1 à 3 classe en considérant que les décharges actuelles sont financées, ce qui n'est pas le cas et n'a jamais été fléché dans l'attribution des moyens.

L'ensemble de ces décharges représentent 21.23 postes.

Au total, les engagements ministériels représentent un besoin de 54 postes.

Dans ces conditions, rien n'est proposé pour redévelopper les RASED pour les élèves en difficultés, rien ne permet le développement des postes de remplaçants pour assurer la présence d'un maître, chaque jour dans chaque classe de l'Académie! A défaut du financement spécifique de ces dispositifs, leur développement se fera au dépend du nombre d'élèves par classe.